

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20130214-2013_B073-DE
Date de télétransmission : 18/02/2013
Date de réception préfecture : 18/02/2013



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 14 FEVRIER 2013
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2013_B073

OBJET : Sports - Fonds de concours 2013 réservé aux communes pour le maintien en l'état, l'amélioration, la mise aux normes et les extensions nécessaires aux équipements sportifs existants et pour la réalisation de nouveaux équipements sportifs - Communes Cabriès et de Ventabren - Approbation de deux conventions

Le 14 février 2013, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagorie à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 8 février 2013, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS-MASINI Maryse, président - ALBERT Guy, vice-président, Jouques - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - CHARDON Robert, vice-président, Venelles - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puylobier - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles - MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SICARD-DESUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence - TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence - VILLEVEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à SLISSA Monique - BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PIERRON Liliane - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DELOCHE Gérard - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SUSINI Jules - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air, donne pouvoir à PERRIN Jean-Claude

Excusé(e)s :

BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - PELLENCO Roger, vice-président, Pertuis - PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance

Monsieur Jacky PIN donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 14 FEVRIER 2013

Rapporteur : Jacky PIN

Thématique : Sports

Objet : Fonds de concours 2013 réservé aux communes pour le maintien en l'état, l'amélioration, la mise aux normes et les extensions nécessaires aux équipements sportifs existants et pour la réalisation de nouveaux équipements sportifs – Communes de Cabriès et de Ventabren – Approbation de deux conventions

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Un des axes de la politique sportive de la Communauté est de contribuer à améliorer le maillage territorial en matière d'infrastructures sportives grâce à des fonds de concours incitatifs. Ces fonds de concours ont pour objet le maintien en l'état, l'amélioration, la mise aux normes et les extensions nécessaires aux équipements sportifs communaux existants mais également la réalisation de nouveaux équipements sportifs.

Le présent rapport propose de soutenir les communes de Cabriès et de Ventabren pour un montant total de 299.800 €uros.

Exposé des motifs :

1) Dispositif général :

Par délibération du 14 décembre 2007, le Conseil communautaire a décidé de reconduire les dispositifs d'aide à l'investissement des communes en matière d'équipements sportifs.

Le Conseil de Communauté du 24 juin 2010 a validé par une délibération cadre la mise en place de « fonds de concours incitatifs » correspondant aux dispositifs et aux critères suivants :

- un fonds de concours pour le maintien en l'état, l'amélioration, la mise aux normes et les extensions d'équipements sportifs existants,
- un fonds de concours pour la réalisation d'équipements sportifs ;

Le Conseil de Communauté du 24 juin 2010 a décidé de rendre ces aides plus incitatives, d'une part en modifiant le taux d'intervention pour le porter à 50 % maximum du montant hors taxe de la charge nette de la commune (hors subventions extérieures) et, d'autre part, en les déplaçant.

Il convient de rappeler qu'en application de la loi du 13 août 2004, le montant de la participation financière attribuée par la Communauté du Pays d'Aix doit être au maximum égale à la charge nette de la commune Maître d'Ouvrage (hors subvention).

Il convient de noter que l'aide de la Communauté du Pays d'Aix n'est pas actualisable et ne saura, en aucun cas, excéder le montant validé par la présente délibération.

Si le montant des travaux varie à la baisse, le montant de l'aide versée est recalculé au prorata des dépenses effectivement réalisées.

Si la commune obtient des aides complémentaires, le montant de l'aide versée sera recalculé au prorata des dépenses effectivement réalisées par la commune.

Il convient de noter qu'une convention fixe les droits et devoirs entre les deux parties, la Communauté du Pays d'Aix et la Commune.

Les modalités de paiement seront normées de la manière suivante :

- **30 %** d'acompte après délibération et signature de la convention,
- **40 %** sur production des notifications de marché de travaux ou des ordres de service, ceci afin d'aider les communes à engager rapidement leur réalisation,
- **30%** sur sollicitation de la commune, après production de la justification de la fin de l'exécution de l'opération (PV de réception des travaux) accompagnée du décompte financier définitif établi par l'Ordonnateur et visé par le Comptable Public de la collectivité (état des paiements et liste des factures acquittées).

Les communes bénéficiaires de ce soutien financier s'engagent à signaler sur le site des travaux, ainsi que dans toutes les publications communales, l'intervention de la Communauté du Pays d'Aix dans le financement de la réalisation visée, et selon les modalités arrêtées avec la Direction de la Communication de la Communauté du Pays d'Aix.

2) Commune de Cabriès et de Ventabren :

- Commune de Cabriès :

La commune de Cabriès sollicite l'attribution d'un fonds de concours de la CPA pour la réalisation d'un terrain multisports clôturé au quartier Saint Pierre dans le cadre de la construction du nouveau groupe scolaire du Bas du Piton. D'autres collectivités telles que le Conseil Général ou le Conseil Régional ne sont pas sollicitées.

- Commune de Ventabren :

La délibération n°2012-B278 du Bureau du 28 juin 2012 a validé l'attribution d'un fonds de concours de 20.000 € à la commune de Ventabren pour la réalisation d'un skate parc, dont le montant des travaux s'élevait alors à 100.000 Euros.

Le projet a, depuis, évolué afin de compléter les modules initialement prévus et d'intégrer l'équipement dans le site du plateau sportif d'une grande qualité environnementale. Le montant global de l'opération se porte désormais à 200.000 € HT sur lequel la commune de Ventabren sollicite la Communauté du Pays d'Aix pour une aide complémentaire de 40.000 €.

L'aide cumulée 2012 et 2013 apportée par la CPA, sera donc de 60.000 € représentant 30 % du total de l'opération.

C'est dans ce cadre qu'il vous est proposé aujourd'hui de valider les demandes d'aide des communes de Ventabren et de Cabriès sur ces opérations pour laquelle vous trouverez ci-dessous une fiche de synthèse et un tableau récapitulatif.

Guichet Unique	Commune	Opération	Echéancier	Budget Global HT	Subvention sollicitée	Subvention allouée	%
2013-00009	Cabriès	Réalisation d'un terrain multisports clôturé	2013	519.600 €	259.800 €	259.800 €	50%
2013-00339	Ventabren	Réalisation d'un skate parc	2013	200.000 €	40.000 €	40.000 €	20%
TOTAL						299.800 €	

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales;

VU la délibération n°2007-A483 du Conseil communautaire du 14 décembre 2007 relative à la reconduction des dispositifs de soutien financier aux communes pour la rénovation et la réalisation d'équipements sportifs ;

VU la délibération n°2009-A143 du Conseil communautaire du 29 juillet 2009 donnant délégation au Bureau d'approuver le versement de fonds de concours aux communes ;

VU la délibération cadre n°2010-A091 du Conseil communautaire du 24 juin 2010 relative aux « Fonds de concours incitatifs » ;

VU la délibération n°2011-B340 du Bureau communautaire du 21 juillet 2011 relative aux « Fonds de concours 2011 réservé aux communes – Attribution d'aides financières »;

VU l'avis de la Commission Sports en date du 31 janvier 2013;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les termes des conventions à conclure entre la Communauté du Pays d'Aix et les communes bénéficiaires du fonds de concours, dont un exemplaire est annexé au présent rapport;
- **ATTRIBUER** les aides financières telles que présentées dans le tableau récapitulatif ci-dessous, selon les critères arrêtés par la délibération du 14 décembre 2007 et par la délibération du 24 juin 2010;

Guichet Unique	Commune	Opération	Echéancier	Budget Global HT	Subvention sollicitée	Subvention allouée	%
2013-00009	Cabriès	Réalisation d'un terrain multisports clôturé	2013	519.600 €	259.800 €	259.800 €	50%
2013-00339	Ventabren	Réalisation d'un skate parc	2013	200.000 €	40.000 €	40.000 €	20%
TOTAL						299.800 €	

- **AUTORISER** Madame Le Président ou son représentant à signer l'ensemble des documents y afférents;
- **DIRE QUE** les dépenses en résultant seront prélevées sur la ligne Fonction 414 / Nature 2041411 qui présente les disponibilités nécessaires.



**Communauté du
Pays d'Aix**

**Commune de
Cabriès**

CONVENTION 2013

Opération : Réalisation d'un terrain multisports clôturé au quartier St Pierre
Aide attribuée : 259.800 € - Délibération n°2013_B...

Relative à la participation financière de la Communauté du Pays d'Aix pour le maintien en l'état, l'amélioration, la mise aux normes et les extensions nécessaires aux équipements sportifs existants et pour la réalisation de nouveaux équipements sportifs.

Entre :

La Communauté du Pays d'Aix,

Sise Hôtel de Boadès, CS 40868, 13626 Aix-En-Provence Cedex 1, représentée par Monsieur Jacky PIN, son Vice-Président délégué à la Politique et aux équipements Sportifs, ayant reçu délégation de Madame Maryse JOISSAINS MASINI, son Président, désignée sous le terme « La Communauté »,

D'une part,

Et,

La Commune de Cabriès

Sise Hôtel de Ville, 13480 Cabriès, représentée par son Maire, Richard MARTIN, en vertu d'une décision du Conseil Municipal, désignée sous le terme « La Commune »,

D'autre part,

PREAMBULE

Il est d'abord exposé ce qui suit :

➤ **Objet du projet :**

La Commune de Cabriès sollicite un fonds de concours pour la réalisation d'un terrain multisports clôturé au quartier St Pierre.

➤ **Plan de financement prévisionnel :**

INTITULE	DEPENSES € H.T	RECETTES € H.T
Equipement	519.600 €	
Commune		259.800 €
CPA		259.800 €
Total	519.600 €	519.600 €

En conséquence, il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la Convention

La présente convention a pour a objet de préciser les modalités de participation financière de la Communauté du Pays d'Aix à la réalisation d'un terrain multisports clôturé au quartier St Pierre par la commune de Cabriès.

Article 2 : Montant de l'aide de la Communauté du Pays d'Aix

La Communauté du Pays d'Aix s'engage à verser à la commune de Cabriès sous forme de fonds de concours, une aide de 259.800 € correspondant à 50.% des sommes effectivement payées par la commune qui s'estiment à 519.600 € HT. (cf. annexe 1).

Article 3 : Caractère de l'aide

L'aide citée n'est pas actualisable si le montant des travaux est supérieur à celui mentionné à l'article 2.

Si le montant des travaux varie à la baisse, le montant de l'aide versée sera recalculé au prorata des dépenses effectivement réalisées.

Si la commune obtient des aides complémentaires, le montant de l'aide versée sera recalculé au prorata de ses dépenses effectivement réalisées.

Pour ce faire, la commune devra fournir un plan de financement actualisé à la Communauté du Pays d'Aix. Ce plan de financement définitif et détaillé devra être certifié par le Maire de la commune et transmis pour paiement du solde.

Article 4 : Communication

La commune bénéficiaire du fonds de concours assurera la publicité de la participation de la Communauté du Pays d'Aix-en-Provence, en mentionnant celle-ci sur un panneau qui demeurera installé sur les lieux et à un endroit visible durant toute la phase « chantier » en cas de travaux, et le cas échéant par tout autre moyen qu'elle jugera appropriée (publications, articles de presse, site Internet....).

Article 5 : Modalités de versement

Les versements de la Communauté du Pays d'Aix à la Commune de Cabriès interviendront selon les modalités suivantes :

- 30 % d'acompte après délibération et signature de la convention,
- 40 % sur production des notifications de marché de travaux ou des ordres de service, ceci afin d'aider les communes à engager rapidement leur réalisation,
- 30% sur sollicitation de la commune, après production de la justification de la fin de l'exécution de l'opération (PV de réception des travaux) accompagnée du décompte financier définitif établi par l'Ordonnateur et visé par le Comptable Public de la collectivité (état des paiements et liste des factures acquittées), au plus tard dans les deux ans qui suivent la notification de l'aide.

Fait à Aix-en-Provence,
Le

Pour la Communauté
du Pays d'Aix

Le Vice – Président délégué
à la Politique et aux équipements
sportifs

Jacky PIN

Pour la Commune
de Cabriès

Le Maire

Richard MARTIN

Cette convention est composée de 6 pages et de 5 articles.

ANNEXE1

Commission Politique Sportive du 31 janvier 2013

Fonds d'Intervention réservé aux Communes pour la rénovation, le maintien en l'état, l'extension et la réalisation d'équipements sportifs 2013

Fiche de Synthèse GU n°2013/00009

DOSSIER ENREGISTRE CPA DEPUIS LE :

6 août 2012

<u>Opération :</u>	<u>Commune :</u>
Réalisation d'un terrain multisport clôturé au quartier Saint Pierre	CABRIES

Courrier sollicitant la C.P.A du : 18 juillet 2012

Délibération du Conseil Municipal : OUI NON En date du : 10 juillet 2012
N°57/12

Tableau de financement : OUI NON

1/ Eléments financiers

Coût total de l'opération : 519.600 € HT

Subvention sollicitée: 259.800 € HT

Maximum dotation possible : 259.800 € HT

<u>Participations sollicitées :</u>			<u>Décision de la Commission Sports :</u>	
CPA	259.800 €	50 %	259.800 €	50 %
Commune	259.800 €	50 %		
Total	519.600 €	100 %		

2/ Descriptions/Observations :

Dans le cadre de l'aménagement du quartier Saint Pierre, au Bas du Piton, la commune de Cabriès souhaite réaliser la construction d'un nouveau groupe scolaire ainsi qu'un terrain multisports clôturé afin de compléter les équipements publics et les espaces publics offerts à la population.

CONVENTION 2013

Opération : Réalisation d'un skate parc
Aide attribuée : 40.000,00 € - Délibération n°2013_B...

Relative à la participation financière de la Communauté du Pays d'Aix pour le maintien en l'état, l'amélioration, la mise aux normes et les extensions nécessaires aux équipements sportifs existants et pour la réalisation de nouveaux équipements sportifs.

Entre :

La Communauté du Pays d'Aix,

Sise Hôtel de Boadès, CS 40868, 13626 Aix-En-Provence Cedex 1, représentée par Monsieur Jacky PIN, son Vice-Président délégué à la Politique et aux équipements Sportifs, ayant reçu délégation de Madame Maryse JOISSAINS MASINI, son Président, désignée sous le terme « La Communauté »,

D'une part,

Et,

La commune de Ventabren

Sise Hôtel de Ville ,13122 VENTABREN, représentée par son Maire, Monsieur Claude FILIPPI, en vertu d'une décision du Conseil Municipal, désignée sous le terme « La Commune »,

D'autre part,

PREAMBULE

Il est d'abord exposé ce qui suit :

➤ **Objet du projet :**

La commune de Ventabren sollicite un fonds de concours pour le projet suivant :

Réalisation d'un skate parc

➤ **Plan de financement prévisionnel :**

INTITULE	DEPENSES € H.T	RECETTES € H.T
Equipement	200.000 €	
Commune		60.000 €
CPA 2012		20.000 €
CPA 2013		40.000 €
Conseil Général 13		60.000 €
Conseil Régional		20.000 €
Total	200.000 €	200.000 €

En conséquence, il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la Convention

La présente convention a pour objet de préciser les modalités de participation financière de la Communauté du Pays d'Aix pour : Réalisation d'un skate parc par la commune de Ventabren.

Article 2 : Montant de l'aide de la Communauté du Pays d'Aix

La Communauté du Pays d'Aix s'engage à verser à la commune de Ventabren sous forme de fonds de concours, une aide de 40.000,00 € correspondant à 20,00 % des sommes effectivement payées par la commune qui s'estiment à 200.000,00 € HT. (cf. annexe 1).

Article 3 : Caractère de l'aide

L'aide citée n'est pas actualisable si le montant des travaux est supérieur à celui mentionné à l'article 2.

Si le montant des travaux varie à la baisse, le montant de l'aide versée sera recalculé au prorata des dépenses effectivement réalisées.

Si la commune obtient des aides complémentaires, le montant de l'aide versée sera recalculé au prorata de ses dépenses effectivement réalisées.

Pour ce faire, la commune devra fournir un plan de financement actualisé à la Communauté du Pays d'Aix. Ce plan de financement définitif et détaillé devra être certifié par le Maire de la commune et transmis pour paiement du solde.

Article 4 : Communication

La commune bénéficiaire du fonds de concours assurera la publicité de la participation de la Communauté du Pays d'Aix-en-Provence, en mentionnant celle-ci sur un panneau qui demeurera installé sur les lieux et à un endroit visible durant toute la phase « chantier » en cas de travaux, et le cas échéant par tout autre moyen qu'elle jugera appropriée (publications, articles de presse, site Internet....).

Article 5 : Modalités de versement

Les versements de la Communauté du Pays d'Aix à la commune de Ventabren interviendront selon les modalités suivantes :

- 30 % d'acompte après délibération et signature de la convention,
- 40 % sur production des notifications de marché de travaux ou des ordres de service, ceci afin d'aider les communes à engager rapidement leur réalisation,
- 30% sur sollicitation de la commune, après production de la justification de la fin de l'exécution de l'opération (PV de réception des travaux) accompagnée du décompte financier définitif établi par l'Ordonnateur et visé par le Comptable Public de la collectivité (état des paiements et liste des factures acquittées), au plus tard dans les deux ans qui suivent la notification de l'aide.

Fait à Aix-en-Provence,
Le

Pour la Communauté
du Pays d'Aix

Pour la commune de Ventabren

Le Vice – Président délégué
à la Politique et aux équipements
sportifs

Le Maire

Jacky PIN

Claude FILIPPI

Cette convention est composée de 6 pages et de 5 articles.

ANNEXE 1

Commission Politique Sportive du 31 janvier 2013

Fonds d'Intervention réservé aux Communes pour la rénovation, le maintien en l'état, l'extension et la réalisation d'équipements sportifs 2013

Fiche de Synthèse GU n°2013/00339

DOSSIER ENREGISTRE CPA DEPUIS LE : 20/12/2012

<u>Opération :</u>	<u>Commune :</u>
Réalisation d'un Skate Parc	VENTABREN

Courrier sollicitant la C.P.A du : 17 décembre 2012

Délibération du Conseil Municipal : OUI NON En date du : 12 décembre 2012
N°95/2012

Tableau de financement : OUI NON

1/ Eléments financiers

Coût total de l'opération : 200.000 € HT

Subvention sollicitée: 40.000 € HT

Maximum dotation possible : 100.000 € HT

Participations sollicitées :

Décision de la Commission Sports :

CPA 2012	20.000 €	10 %		
CPA 2013	40.000 €	20 %	40.000 €	20%
Commune	60.000 €	30 %		
Conseil Général 13	60.000 €	30 %		
Conseil Régional	20.000 €	10 %		
Total	200.000 €	100 %		

2/ Descriptions/Observations :

La commune de VENTABREN, commune de 5000 habitants, souhaite construire un skate parc, sur le site du plateau sportif. Cette volonté est en accord avec l'évolution des pratiques et la demande actuelle des jeunes qui détournent les équipements existants (stades, parkings, escaliers et autres équipements sportifs) pour assouvir leur passion, ce qui pose des problèmes de sécurité important et des conflits avec les usagers normaux.

Le souhait des utilisateurs, essentiellement 10-18 ans, est la création d'un bowl sur une superficie de 1 000m2 dans le site du plateau qui viendra compléter les équipements sportifs existants.

Compte tenu des importants programmes immobiliers engagés sur la commune (300 logements en 2013-2014), le besoin d'équipements sportifs va croître fortement durant les prochaines années.

Une première subvention de 20.000 € relative à ce projet a été accordée par la Communauté du Pays d'Aix en 2012 sur la base d'un budget prévisionnel de 100.000 € HT.

Le projet a, depuis, évolué afin de compléter les modules initialement prévus et d'intégrer l'équipement dans le site du plateau sportif d'une grande qualité environnementale. Le montant global de l'opération se porte désormais à 200.000 € HT sur lequel la commune de Ventabren sollicite la Communauté du Pays d'Aix pour une aide complémentaire de 40.000 €.

OBJET : Sports - Fonds de concours 2013 réservé aux communes pour le maintien en l'état, l'amélioration, la mise aux normes et les extentions nécessaires aux équipements sportifs existants et pour la réalisation de nouveaux équipements sportifs - Communes Cabriès et de Ventabren - Approbation de deux conventions

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI

15 FEV. 2013